

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

Dossier de Modification (n°1)

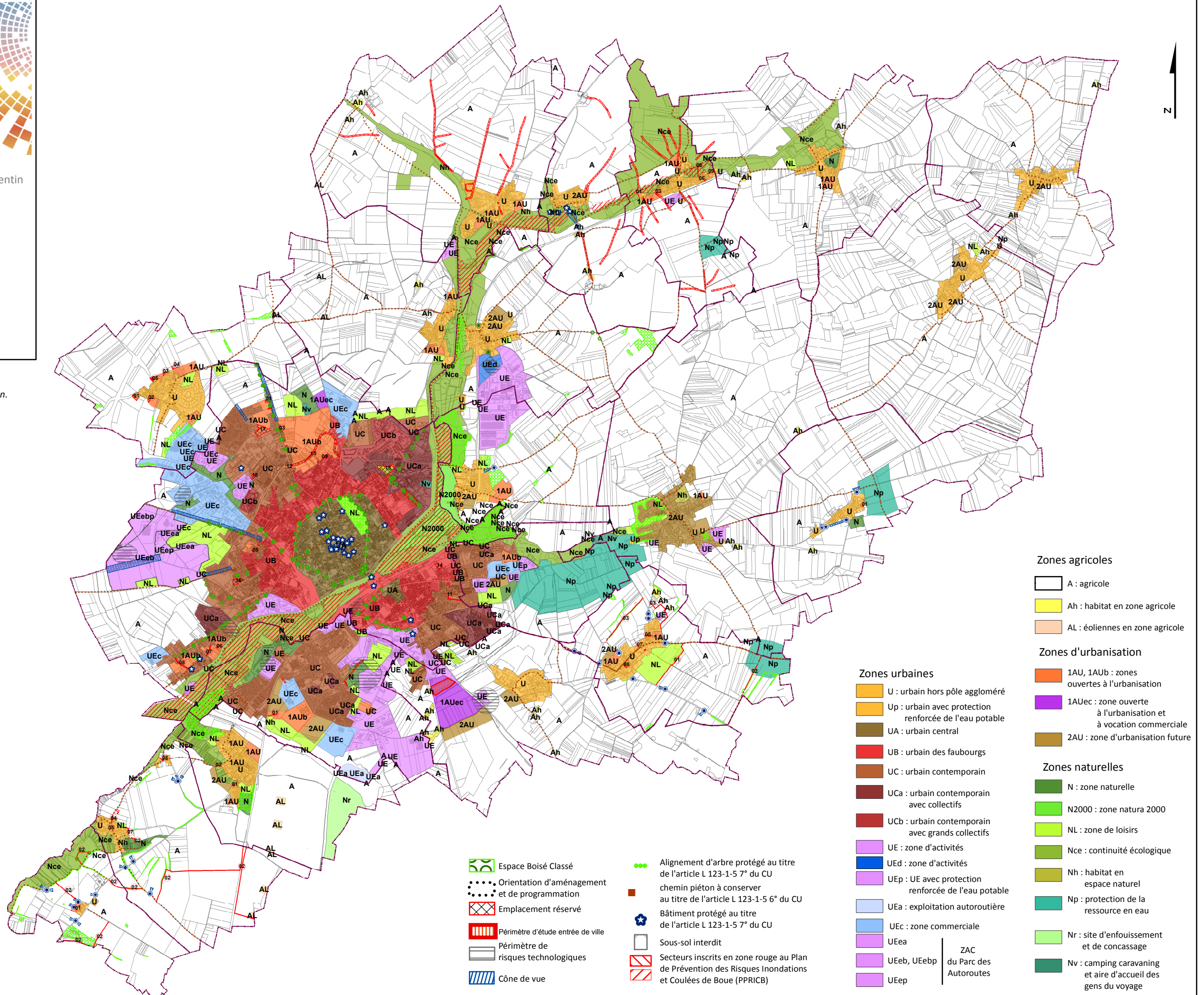
Plan d'ensemble

Modification du PLUi
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin

Documents graphiques du règlement
Pièce 4-2



Ce plan vise à faciliter la lecture du zonage du PLUi
pour l'ensemble de la communauté d'agglomération.
Des plans sont disponibles pour chaque commune



- | | | | | | | |
|--|---|--|---|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> Espace Boisé Classé Orientation d'aménagement et de programmation Emplacement réservé Périmètre d'étude entrée de ville Périmètre de risques technologiques Cône de vue | <ul style="list-style-type: none"> Alignement d'arbre protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du CU chemin piéton à conserver au titre de l'article L 123-1-5 6° du CU Bâtiment protégé au titre de l'article L 123-1-5 7° du CU Sous-sol interdit Secteurs inscrits en zone rouge au Plan de Prévention des Risques Inondations et Coulées de Boue (PPRICB) | <ul style="list-style-type: none"> U : urbain hors pôle aggloméré Up : urbain avec protection renforcée de l'eau potable UA : urbain central UB : urbain des faubourgs UC : urbain contemporain UCa : urbain contemporain avec collectifs UCb : urbain contemporain avec grands collectifs UE : zone d'activités UEd : zone d'activités UEa : exploitation autoroutière UEc : zone commerciale UEea UEeb, UEebp UEep | <ul style="list-style-type: none"> A : agricole Ah : habitat en zone agricole AL : éoliennes en zone agricole | <ul style="list-style-type: none"> 1AU, 1AUb : zones ouvertes à l'urbanisation 1AUec : zone ouverte à l'urbanisation et à vocation commerciale 2AU : zone d'urbanisation future | <ul style="list-style-type: none"> N : zone naturelle N2000 : zone natura 2000 NL : zone de loisirs Nce : continuité écologique Nh : habitat en espace naturel Np : protection de la ressource en eau Nr : site d'enfouissement et de concassage Nv : camping caravanning et aire d'accueil des gens du voyage | <ul style="list-style-type: none"> ZAC du Parc des Autoroutes |
|--|---|--|---|---|--|---|